

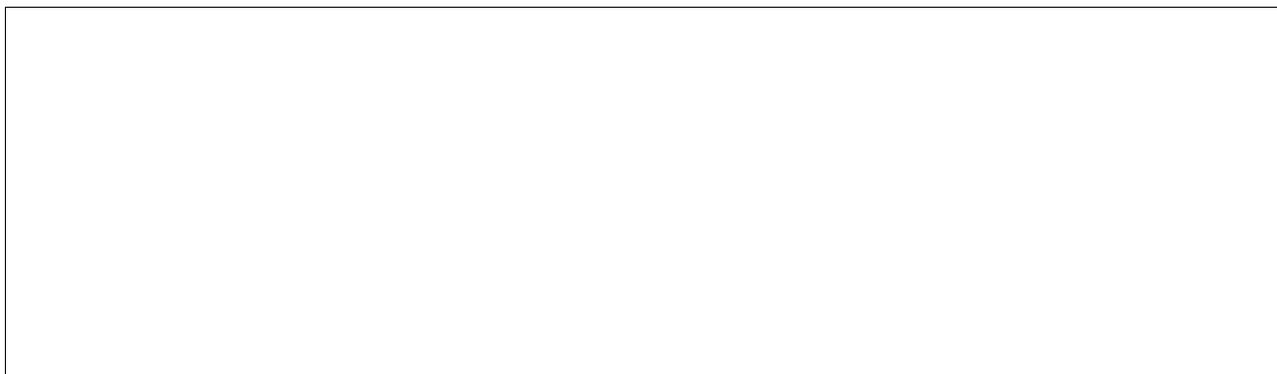
Inspection de l'éducation  
nationale  
JOIGNY Centre YONNE

## **NOTE DE SERVICE n° 3 année scolaire 2006/2007**

Téléphone  
03 86 62 00 71  
Fax  
03 86 92 94 12  
Mél  
secjoi@ac-dijon.fr

EMARGEMENT DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE, des  
Titulaires Remplaçants (ZIL et Brigade) et des  
personnels spécialisés des RASED

10 AV. RHIN ET DANUBE  
89300 JOIGNY



### **SOMMAIRE**

#### **I – L'argent à l'école**



**L'Inspectrice de l'Education Nationale  
Martine BLANDEAU/BROSSET**

## **I – L'ARGENT A L'ECOLE**

Des parents se plaignent auprès de l'Inspecteur d'Académie de devoir régler des « cotisations » au profit de la coopérative scolaire.

Je joins deux fichiers relatifs au rôle de la coopérative scolaire et à la place de l'argent à l'école. Je remercie les Directrices et Directeurs d'école, d'en faire bon usage, étant garants du bon fonctionnement de leur école selon les principes fondamentaux d'obligation de laïcité et de gratuité de l'école de la République.

P.J. :       - Ecole et l'argent, les aides financières  
              - La coopérative scolaire